



COMMUNE D'UNIEUX
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU LUNDI 19 DÉCEMBRE 2022

Le lundi dix-neuf décembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en visioconférence sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du neuf décembre deux mille vingt-deux, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM et Mmes Christophe FAVERJON, Fabrice MIALON, Gisèle ARSAC, Fabrice CORDAT, Corinne CABUT, Manuel DE SA, Djida OUCHAOUA, Gaston CONSTANT, Daniel RATHIER, Philippe BEAUNE, Pascal PEYRAT, Jean-Yves CHAUSSIN, Karine RICORT, Nathalie RAFFIN, Laurent LAFRECHOUX, Stéphane CESARATTO, Nicolas DUTARTRE, Clémentine PAGNIER, Nathalie DUVAL, Carmela LEDDA, Bernard CHAPELON, Frédéric BATTIE.

Pouvoirs déposés : Mme Véronique ROMEYER à M. Jean-Yves CHAUSSIN, Mme Monique FAURAND à Mme Corinne CABUT, Mme Agnès PESTRE à M. Fabrice MIALON, Mme Juliette HAUW à M. Christophe FAVERJON, Mme Morgane RICHARD à Mme Clémentine PAGNIER, M. Rémi FAVIER à M. Bernard CHAPELON.

Excusée : Mme Véronique RESSEGUIER.

Nombre de conseillers : 29 - Nombre de présents : 22 - Nombre de votants : 28

Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC

DÉLIBÉRATION N°2022-12-09

OBJET : CONVENTION CDG/ARE

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 25,

Considérant que la collectivité est son propre assureur en matière d'assurance chômage,

Considérant qu'il y a lieu d'étudier au cas par cas les droits ouverts en matière d'assurance chômage pour les agents de la collectivité involontairement privés d'emploi,

Considérant que le Centre de gestion de Charente Maritime assure cette mission pour le compte du CDG 42 et est en mesure d'aider la collectivité dans le traitement et le suivi des demandes d'allocations d'aide de retour à l'emploi

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ,

- Approuve le projet de convention avec le Centre de Gestion.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer la convention d'adhésion à la mission allocation d'aide au retour à l'emploi CDG42.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer la lettre de commande faisant appel aux services du Centre de gestion de Charente Maritime qui agit pour le compte du Centre de Gestion de la Loire afin de traiter les dossiers de demandes d'allocations de chômage des collectivités du département.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à UNIEUX, le 19 décembre 2022.

Le Maire,

Christophe FAVERJON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203168-20221219-DELIB2022-12-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022



Le Maire,

Pour le Maire et par délégation

la Directrice Générale des Services

Marianne PERROT



Le Maire,

Pour le Maire et par délégation

la Directrice Générale des Services

Marianne PERROT